



## STAGE PHOTOGRAPHIE NUMERIQUE

### Maitriser le triangle d'exposition

Mercredi 7 décembre – 19h à 22h

#### **Apprenez comment régler l'appareil photo pour une exposition correcte.**

Une photographie bien exposée correspond à la bonne quantité de lumière arrivant sur le capteur de l'appareil photo.

Durant ce stage de 3 heures, notre animateur vous montrera comment photographier en mode « manuel » et comment agir sur l'ouverture, la vitesse et l'exposition pour capter au mieux la lumière et réussir vos photos.

Aucune connaissance approfondie de la photographie n'est nécessaire pour suivre ce stage. Vous aurez besoin d'un appareil photo numérique permettant le mode « manuel ». Il est préférable d'apporter la notice d'utilisation de votre appareil.

#### ❖ **Adhésion – droits d'accès**

Le stage photographie numérique est ouvert à toute personne adhérant annuellement à l'association. Les participants aux stages qui ne sont pas adhérents annuels de l'association, doivent régler une participation à l'adhésion de 5 € par stage, à concurrence du montant de l'adhésion annuelle (Adhésion 2022/2023 : 25 € pour les vanvéens - 35 € pour les non vanvéens).

#### ❖ **Tarif et fournitures**

Le tarif du stage est fixé à 25 € par personne pour une durée de 3 heures de 19h à 22h. Matériel et fournitures compris.

#### ❖ **Lieu du stage**

Le stage a lieu au sous-sol de l'école Marceau - 12, rue Marceau – Vanves (*cf photos et détails pour venir en PJ*)

#### ❖ **Réservation / paiement du stage**

Il est nécessaire de réserver sa place en remplissant le bulletin de participation accompagné d'un chèque du montant du stage établi à l'ordre des Ateliers d'Expression. Le tout peut être déposé dans la boîte aux lettres des Ateliers d'Expression ou posté à l'adresse suivante :

**Les Ateliers d'Expression**  
88 bis, avenue Victor Hugo  
92170 Vanves.

**Un message vous sera envoyé pour confirmer votre inscription et vous indiquer si le stage aura bien lieu (un minimum de participants est nécessaire pour la mise en place du stage). Le chèque n'est encaissé qu'après le déroulement effectif du stage.**

#### ❖ **Conditions de remboursement**

##### Annulation du fait de l'adhérent

L'adhérent a la possibilité d'annuler sa réservation **jusqu'à 48 heures avant la date du stage**. Dans ce cas, le chèque de réservation sera restitué. **Passé le délai de 48 heures avant la date du stage, la participation est considérée comme maintenue et le chèque est acquis aux Ateliers d'Expression.**

##### Annulation du fait des Ateliers d'Expression

Les Ateliers d'Expression se réservent le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. **En cas d'annulation du stage, vous serez avertis au plus vite et le chèque de paiement vous sera alors restitué.**

**N'hésitez pas à contacter la coordinatrice ou l'animateur pour préparer au mieux votre stage**

**Jacqueline WATERHOUSE** (coordinatrice) - 06 51 01 75 28 - [jwtrs92@gmail.com](mailto:jwtrs92@gmail.com)  
**Daniel LEPRINCE** (animateur) – 06 83 98 77 69



**STAGE PHOTOGRAPHIE NUMERIQUE**  
**Le triangle d'exposition**  
**BULLETIN DE PARTICIPATION**

Je souhaite m'inscrire au stage du **Mercredi 7 décembre 2022 de 19h à 22h** .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... e-mail : .....

**(Vos coordonnées téléphoniques et mail sont indispensables pour pouvoir vous joindre en cas d'annulation)**

➤ J'établis mon chèque

Si je suis adhérent(e) de l'association pour l'année scolaire 2022-2023

25 €

Si je ne suis pas adhérent(e) de l'association pour l'année 2022-2023

30 €

Le chèque doit être libellé à **l'ordre des Ateliers d'Expression** (*le chèque ne sera encaissé qu'après le déroulement effectif du stage*).

➤ J'ai pris connaissance des modalités et des conditions de remboursement si je devais annuler mon inscription.

**Fait à Vanves le :**

**Signature :**